PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
Exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 10 septembre à 19 heures 00, le conseil municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Sylvain ROUX, Maire.

Date de la convocation : 27/08/2026

Étaient présents : ROUX Sylvain, CHARPIN Karine, COULON Régis, DURAND Delphine, FONTENIL Christine, KLEE Céline, LAINÉ Ghislaine, LAINÉ Lionel, LAMOTTE Magali, LEFLOCH Sébastien, PACAUD Quentin, PALUAN Amandine, PERONNET Vincent, SIMMONET Pierre

Absent (s) excusé (s) ayant donné procuration : de BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel
Absent (s) :

A été nommé(e) secrétaire de séance : LEFLOCH Sébastien

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 10/07/2026.

Le conseil municipal nomme LEFLOCH Sébastien secrétaire de séance.

Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire du CDG 03

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire et conventionnelle proposée par le Centre de gestion de l'Allier (CDG 03).

Cette adhésion permet de favoriser le règlement amiable des litiges pouvant opposer la collectivité à ses agents, notamment dans certains domaines relatifs à la rémunération, aux positions administratives, à la réintégration, à l'avancement, à la formation, au handicap et à l'aménagement des postes de travail.

Pour les décisions concernées, une tentative de médiation devra obligatoirement être engagée avant tout recours devant le tribunal administratif.

Le Conseil municipal approuve la convention proposée par le CDG 03, dont la prestation est facturée 60 € par heure, et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Allier relative au dispositif de signalement

Le Conseil municipal décide de confier au Centre de Gestion de l'Allier la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au sein de la collectivité.

Ce dispositif, rendu obligatoire pour les collectivités territoriales, permet aux agents de bénéficier d'une ligne téléphonique dédiée, d'un questionnaire en ligne et d'une équipe d'experts pluridisciplinaire, dans un cadre confidentiel, impartial et respectueux de la réglementation RGPD.

La mission comprend notamment une cellule d'écoute et une cellule de signalement et est proposée gratuitement aux collectivités adhérant aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fin d'approvisionnement en électrodes pour le défibrillateur LIFEPAK CR Plus

Le Conseil municipal prend connaissance de l'arrêt de l'approvisionnement en électrodes et batteries pour les défibrillateurs LIFEPAK CR Plus, en raison de l'arrêt de fabrication de ces équipements et consommables. Le remplacement du défibrillateur est donc à anticiper afin de garantir la continuité et la fiabilité du dispositif de secours.

Une offre de remplacement en location sur 60 mois est proposée, comprenant le défibrillateur avec sa sacoche, un kit de premiers secours et l'étiquette de suivi de maintenance. La formule comprend également la maintenance, ainsi que le remplacement gratuit des électrodes et de la batterie.

Selon le devis n° DE233072, le montant de la location est de 38,00 € HT par mois, soit 45,60 € TTC par mois (TVA à 20 %), sur une durée de 60 mois. Le coût total sur la durée du contrat s'élève ainsi à 2 280 € HT, soit 2 736 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte de cette proposition de renouvellement du défibrillateur et accepte à l'unanimité le remplacement de celui-ci et ses conditions tarifaires.

Installation borne incendie à GAEC de la Chenal

Suite à une demande de prise en charge par la commune de l'installation d'un poteau incendie, il est précisé que celui-ci sera installé en limite de propriété, dans le cadre de la construction d'un bâtiment photovoltaïque.

De ce fait, ce poteau incendie sera intégré au parc des poteaux incendie de la commune.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que :

* Travaux commerce route de Dompierre : les compteurs seront installés côté cave ainsi ils seront libres d'accès et le petit portail, qui gênait, a été enlevé par l'entreprise Desmoules ;
Climatisation : OK, installation prochainement.
* Travaux logement au-dessus épicerie : huisseries changées et retrait de la cheminée ;
* Nettoyage des vitres par une société de nettoyage (école et salle polyvalente).
* Travaux estivaux à l'école : fin des travaux mercredi 16 septembre, la climatisation de la garderie est réparée ;
* Journée citoyenne le 3 octobre, entre 8 h et 12 h afin d'effectuer un nettoyage du cimetière ;
* Stade : le club a effectué des travaux dans les locaux, le conseil municipal les remercie pour cette initiative ;
* Voirie : travaux effectué par l'ADN durant la première semaine de septembre au lieu-dit Le Gorlat ;
* Crépis a terminer sur les bâtiments communaux, mur derrière la salle des associations à détruire et mettre en vente les terrains ;
* Le nouveau système de téléphonie et la fibre sont installés dans les bâtiments communaux ; il manque seulement deux téléphones portables ;
* Schéma directeur d'assainissement, la phase 3 est effectuée ;
* 14 juillet : bonne participation de la population.
* Plusieurs courriers ont été envoyés à différents propriétaires de bois afin qu'ils nettoient et élagage le long de la voirie communale ;
* Restaurant scolaire : mise en place d'un service unique à compter de la rentrée, avec deux surveillantes assurant l'encadrement des élèves, y compris pendant la récréation. 50 élèves sont inscrits cette année ;
* Plan communal de sauvegarde : auto-évaluation par Pierre Bonnet de la communauté de communes EABL, ce dispositif va devenir obligatoire dans les communes ;
* RCVCB : partie voirie, réfection RD centre bourg devrait être réalisé par le conseil départemental ;
* Trois interventions de gendarmerie ont lieu sur la commune ;
* Chats errants : convention avec 30 Millions d'Amis, à titre gratuit ;
* Repas des aînés : rappel pour le 10 octobre ;
* Intervention de la comcom EABL au marché couvert le 12 septembre ;
* PLUi : réunion mardi 8 septembre, rejet partiel de celui-ci, la comcom doit embaucher un urbaniste ;
* 24 septembre : Eurocombles, rappel de 8 h à 12 h.
* demande des conscrits du Donjon pour le bal des conscrits au marché couvert : d'accord pour l'utilisation de celui-ci avec un vigil et une équipe cynophile.

Date de la prochaine réunion : **20/10/2026 à 19h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvain ROUX

MAIRIE DE SAINT-SORNIN (Allier)